

Cadre réservé à l'association (ne pas remplir)

Mode de règlement :

N° emplacement :

DIMANCHE 15 MAI 2022 de 6 h 30 à 17 h 30

ORGANISATION : ESPACE LOISIRS, 31 boulevard du Chemin de Fer, 51420 WITRY LES REIMS

FICHE D'INSCRIPTION

NOM et Prénom : _____

Date et lieu de naissance : ____/____/____ _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : _____

N° de la Carte d'identité : _____

délivrée le : _____ par : _____

ou N° de Permis de Conduire : _____

délivré le : _____ par : _____

Pour les professionnels (RAPPEL : LES PROFESSIONNELS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES, VENDEURS DE FRIANDISES ET SIMILAIRES AINSI QUE LES FORAINS SONT EXCLUS.)

N° d'enregistrement au registre du commerce et/ou au registre des métiers ainsi qu'une photocopie du récépissé d'inscription datant de moins de 3 mois : _____

DÉSIGNATION SUCCINCTE OBLIGATOIRE DES OBJETS EXPOSÉS : _____

Je réserve : 1 ou 2 emplacement(s) dans le secteur :

Secteur 1 : Rue Thiers, place de la Haubette, place Lytowec, rue Edouard Estiez.

Secteur 2 : boulevard du Chemin de Fer.

Secteur 3 : Place de la Gare, rue de la Paix, une partie rue de Fresne et le parking de l'Escal.

PARTICULIER : Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer. Je déclare ne pas avoir participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : _____ Le : _____

Signature précédée de la mention « **Lu et Approuvé** » :

PROFESSIONNEL : Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer.

Fait à : _____ Le : _____

Signature précédée de la mention « **Lu et Approuvé** » :

Marché aux Particuliers DIMANCHE 15 MAI 2022 Witry-lès-Reims

Tarifs Witryats
1 EMPLACEMENT de 3 mètres
10 € particuliers
25 € professionnels

Tarifs Extérieurs
1 EMPLACEMENT de 3 mètres
15 € particuliers
35 € professionnels

Règlement et fiche d'inscription

DATES D'INSCRIPTIONS :

Witryats : 30/04 de 9h à 11h30

Possibilité de vous inscrire par courrier
(dossiers traités après le 30/04).

Extérieurs : du 02 au 07/05

dans la limite des places disponibles
et **UNIQUEMENT PAR COURRIER**

ESPACE LOISIRS A L'ESCAL

31 boulevard du Chemin de Fer - 51420 WITRY lès REIMS

03 26 07 86 48 - accueil@escal-witry.fr - www.escal-witry.fr

ESPACE
LOISIRS

RÈGLEMENT DU 37^{ème} MARCHÉ AUX PARTICULIERS

Ce que vous devez savoir...

- Emplacement de 3 x 1,50 m,
- 2 emplacements maximum par inscription,

TARIFS d'un emplacement de 3 mètres :

- 10.00 € (Witryats),
- 15.00 € (Extérieurs),
- 25.00 € (Professionnels Witryats),
- 35.00 € (Professionnels Extérieurs).

RAPPEL : les professionnels des marchés alimentaires, vendeurs de friandises et similaires ainsi que les forains sont exclus.

INSCRIPTION et PAIEMENT sur RÉSERVATION UNIQUEMENT AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE LE JOUR DE LA MANIFESTATION :

1. WITRYATS : le 30 avril de 9 h à 11 h 30 à l'ESCAL. En cas d'impossibilité, vous pouvez vous inscrire par courrier (*modalités identiques que pour les extérieurs*). Dossiers traités après **le 30 avril**.

2. EXTERIEURS : INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR COURRIER du 02 au 07/05 (**joindre impérativement une enveloppe timbrée**). Dossiers traités dans la limite des places disponibles. **Si toutes les pièces demandées ne sont pas fournies, votre dossier vous sera retourné.**

Pour les particuliers, fournir : une photocopie d'une pièce d'identité, votre règlement libellé à l'ordre du « **Trésor Public** ».

Pour les professionnels, fournir : une photocopie du récépissé d'inscription au registre du commerce et/ou au registre des métiers datant de moins de 3 mois, votre règlement libellé à l'ordre du « **Trésor Public** ».

Un reçu indiquant votre numéro d'emplacement vous sera délivré par retour de courrier.

ATTENTION ! Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation de l'exposant quel qu'en soit le motif.

POUR LES WITRYATS ! ! !

A. Avant les inscriptions, préparez vos documents :

- la fiche d'inscription disponible à l'Escal ou sur le site : www.escal-witry.fr
- une copie de votre justificatif de domicile,
- une copie d'une pièce d'identité (recto/verso),
- pour les professionnels, préparez une copie du numéro d'enregistrement au registre du commerce,
- choisissez le secteur de votre choix :
 - . Secteur 1 : rue Thiers, places de la Haubette et Lytowec, rue Edouard Estiez.
 - . Secteur 2 : boulevard du Chemin de Fer.
 - . Secteur 3 : place de la Gare, rue de la Paix, une partie de la rue de Fresne et le parking de l'Escal.

B. Le jour de l'inscription :

Se diriger vers le secteur choisi. Vous choisissez votre ou vos numéro(s) d'emplacement(s). Vous réglez votre droit de place (espèces ou chèque **à l'ordre du Trésor Public**). Un reçu vous sera délivré ainsi qu'un plan d'accès avec votre numéro d'emplacement, vos horaires d'installations et le sens de circulation à respecter (à conserver et à présenter le jour du Marché aux Particuliers).

EMPLACEMENTS ET INSTALLATIONS :

ATTENTION ! LE NOMBRE D'EMPLACEMENTS EST LIMITÉ. CES EMBLACEMENTS SONT RÉSERVÉS ET NUMÉROTÉS. IL EST INTERDIT DE S'INSTALLER LIBREMENT.

INSTALLATION : Les installations s'effectueront de manière échelonnée entre **6 h 30 et 8 h 00** selon les zones. L'horaire d'installation sera communiqué lors de l'inscription. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes.

ATTENTION ! Vous devez impérativement vous munir du reçu que l'on vous aura délivré, sinon aucune installation ne sera possible.
A partir de 8 h 30, votre emplacement n'est plus réservé.

A votre arrivée :

- respecter les consignes des organisateurs,
- aucun véhicule ne sera toléré sur les emplacements, ni même derrière ceux-ci,
- stationnement des véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet,
- ne déplacer aucune barrière sous aucun prétexte.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE VENTE AU DÉBALLAGE :

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés (RCS) sont autorisés à participer aux ventes au déballage dans la **limite de deux fois par an**. Les particuliers doivent désormais **attester par écrit et sur l'honneur** de leur non-participation à deux précédentes manifestations de même nature au cours de l'année civile. Lors de ces ventes, les particuliers non commerçants ne peuvent vendre que des **objets personnels et usagés**. Les particuliers sont libres d'exposer dans toute brocante sans avoir à justifier d'un domicile ou d'une résidence sur le territoire de la commune.

URGENCE :

En cas de force majeure, vous trouverez un responsable à l'Escal, 31 boulevard du Chemin de Fer **entre 9 h et 17 h**.

ORGANISATION :

Le Marché aux Particuliers est organisé par une équipe de bénévoles de l'association Espace Loisirs. Faisons tous en sorte que cette journée soit placée sous le signe de la bonne humeur.